



Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique



45°46'14.75"N 57°48.29"E

45°32'58.11"N 2°49'50.62"E

Rapport d'activités 2012



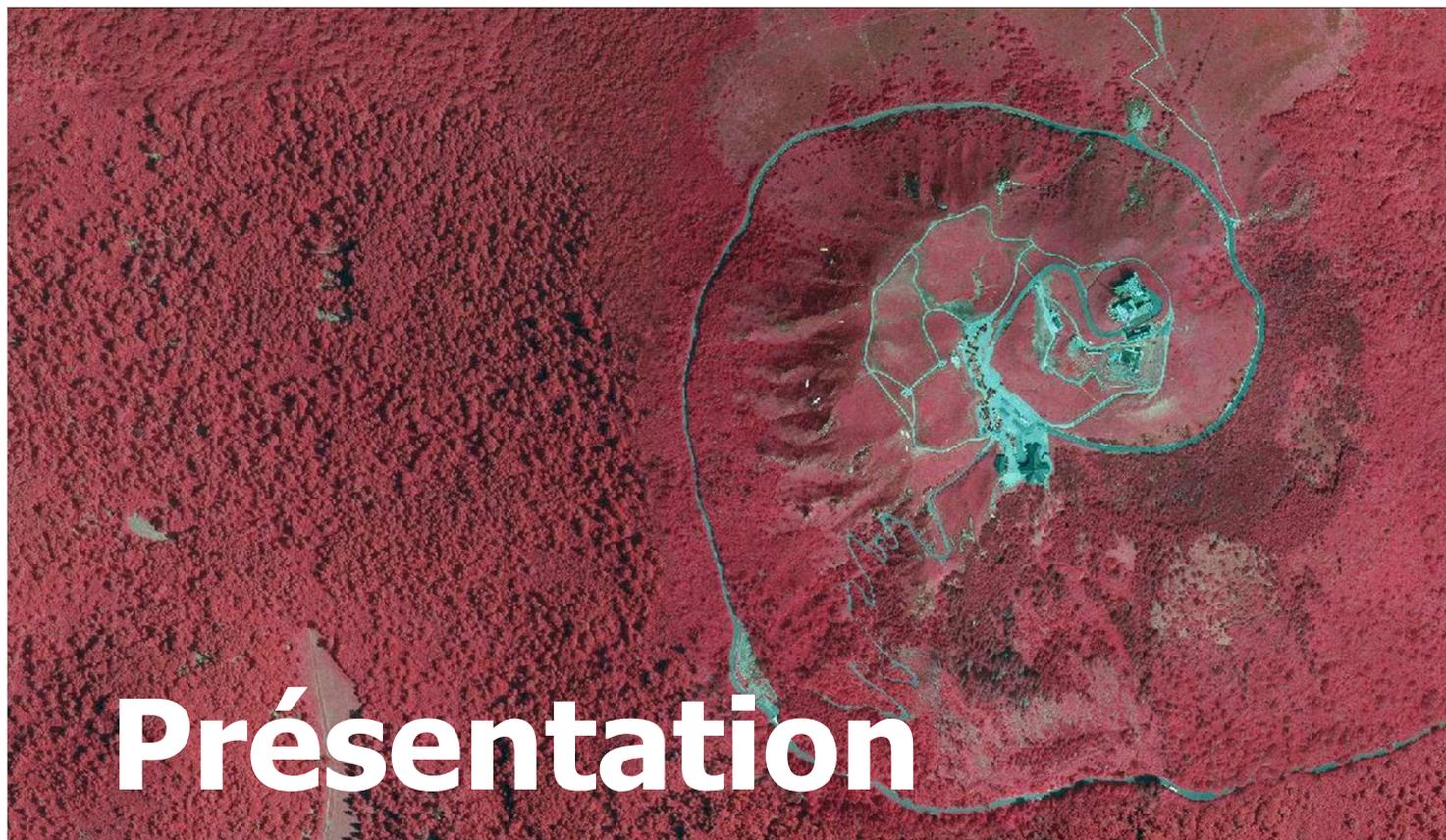
www.craig.fr





Rapport d'activités 2012
Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Présentation	p4
Statut, gouvernance et moyens	p6
Infrastructure de données spatiales	p12
Communautés thématiques	p22
Formation / communication	p28

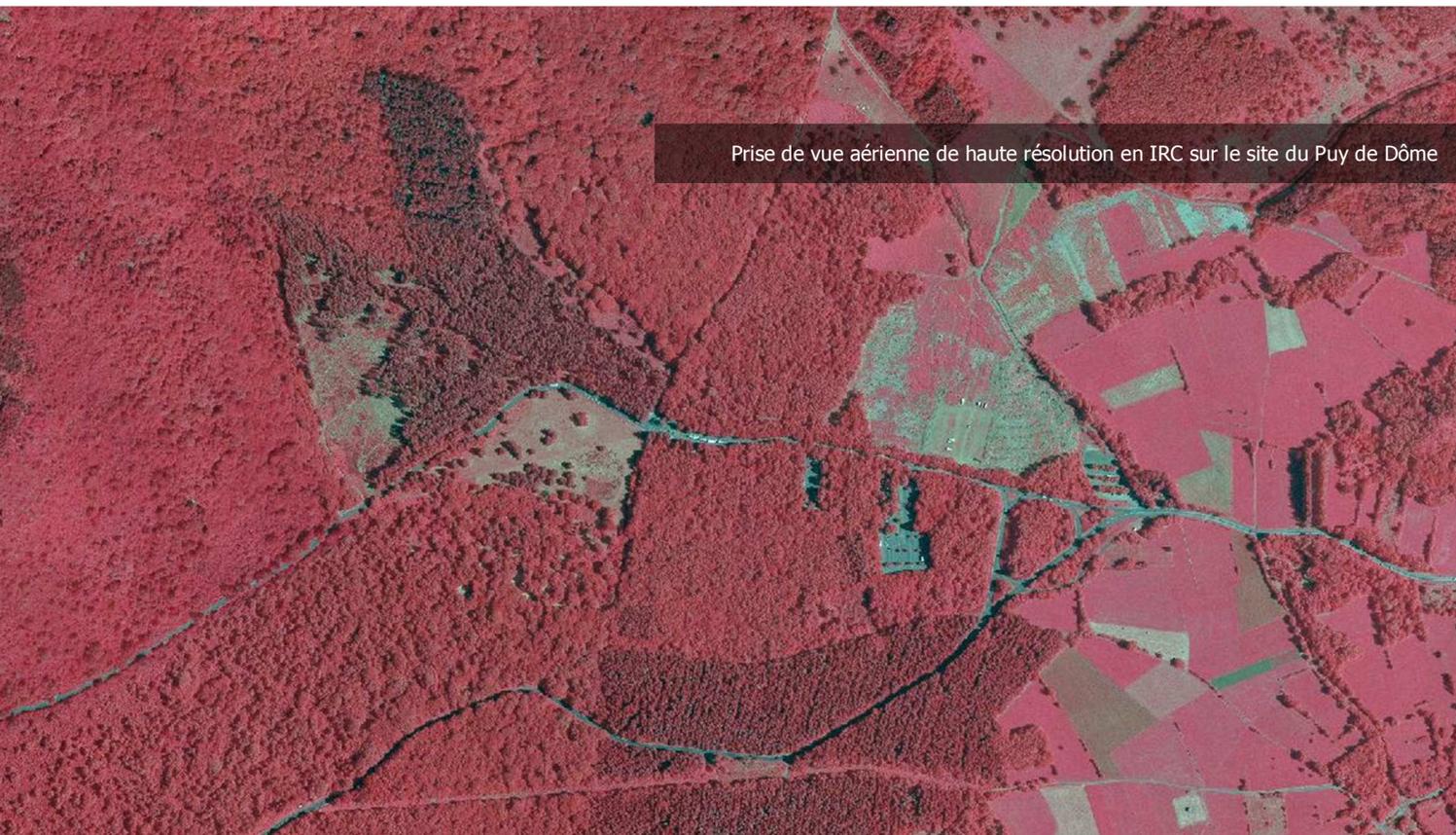


Présentation

L'information géographique est un outil essentiel pour la connaissance des territoires qui permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

La difficulté d'accès aux données est l'un des principaux obstacles au développement de l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique. Cette difficulté tient à des aspects techniques, financiers et législatifs, mais aussi à la méconnaissance des données existantes. Pour répondre à cette difficulté, la Préfecture d'Auvergne et la Région Auvergne ont souhaité renforcer leur action dans le domaine de l'information géographique par la création, en 2007, du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG).

Cette volonté partagée s'inscrit dans le contrat de projets Etat-Région (2007-2013) et bénéficie du soutien de l'Europe dans le cadre du programme européen FEDER Auvergne (2007-2013).



Prise de vue aérienne de haute résolution en IRC sur le site du Puy de Dôme

© CRAIG – TopoGEODIS 2009 – Projet cofinancé par le FEDER Auvergne

MISSIONS

- Favoriser la connaissance, la diffusion et l'usage de l'information géographique par la mise en œuvre d'une Infrastructure de Données Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE
- Coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de références
- Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées
- Développer la culture de l'information géographique en organisant des sessions d'information et de formation
- Assurer une veille permanente et informer les utilisateurs des évolutions et changements
- Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique

Statut, gouvernance & moyens



Les partenaires du CRAIG ont souhaité une juste représentativité des entités publiques adhérentes, quelle que soit leur taille, dans le processus décisionnel. L'objectif étant de construire de manière concertée la plateforme qui répondra le mieux aux besoins et contraintes de chacun.



© DR

Le CRAIG bientôt sur le campus des Cézeaux !

Le 16 décembre 2009, le CRAIG (Enita Clermont) et l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand ont signé une convention de partenariat pour l'hébergement de la plateforme du CRAIG au sein du Centre Régional des Ressources Informatiques (CRRRI) qui offre un environnement informatique adapté aux besoins du CRAIG. En 2012, le CRAIG et le PRES « Clermont-Université » ont souhaité élargir ce partenariat en signant une convention qui permettra au personnel du CRAIG d'être hébergé dans les nouveaux locaux du CRRRI.

Le CRRRI permet de favoriser au travers de ses services le développement économique en région dans le domaine des TIC. A ce titre, il permet d'héberger des serveurs et des données avec un accès réseau à très haut débit.

Dans l'esprit de mutualiser les moyens, et de les rendre plus performants en terme de qualité de services il a été décidé, dans le cadre du contrat de projets Etat/Région 2007/2013, la construction d'un nouveau bâtiment pour le CRRRI répondant aux normes en matière de sécurité et situé sur le campus des Cézeaux.

Afin de permettre au CRAIG de travailler dans un environnement adapté à ses besoins une convention a été signée avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (*PRES*) « *Clermont- Université* ». A compter du 1^{er} juillet 2013, le CRAIG sera désormais domicilié sur le campus des Cézeaux.



Préfecture de région à Clermont-Ferrand

© DR

DIRIGEANTS ET GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine la politique du groupement et prend toutes les décisions qui s'imposent. Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige, sur la convocation de son Président ou en session extraordinaire, à la demande du tiers de ses membres.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2011

Président

Eric DELZANT, Préfet de la région Auvergne

Administrateurs (titulaires)

René SOUCHON

Président du Conseil régional d'Auvergne

Alain DENIZOT

Vice-Président du Conseil général de l'Allier

Louis GALTIER

Vice-Président du Conseil général du Cantal

Michel JOUBERT

Vice-Président du Conseil général de la Haute-Loire

Dominique GIRON

Vice-Présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme

Jean-Paul NICOLAS

Vice-Président de l'Agglomération d'Aurillac

Albert ODOUARD

Conseiller communautaire de l'Agglomération de Clermont-Ferrand

Jean-Pierre MOMCILOVIC

Vice-Président de l'Agglomération Montluçonnaise

Patrick DEGRANGE

Vice-Président de l'Agglomération de Moulins

Bernard PIERRE

Vice-Président de l'Agglomération du Puy-en-Velay

Raymond POURCHON

Vice-Président de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier

Pascal BERTEAUD

Directeur général de l'IGN

Le Bureau

Le Conseil d'administration et le Directeur du GIP sont assistés d'un Bureau composé d'un représentant de l'Etat, d'un représentant du Conseil régional d'Auvergne, d'un représentant des Conseils généraux, d'un représentant des Communautés d'agglomérations qui aident le Directeur dans son rôle de préparation des travaux du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne peut se réunir valablement pour ce qui concerne les deux réunions annuelles statutaires que si le Bureau s'est réuni au préalable pour préparer les travaux du Conseil.

Le Comité d'orientation

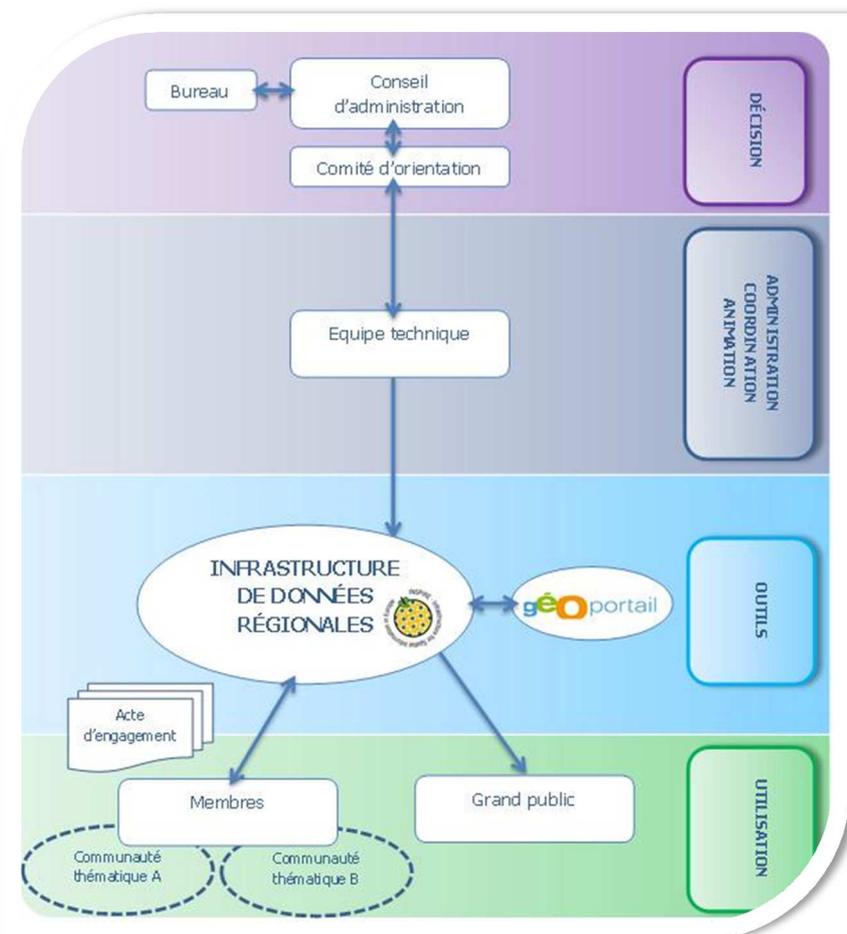
Le Comité d'orientation peut être consulté, soit par le Bureau soit par le Conseil d'administration, sur toute question touchant à l'organisation et au fonctionnement du GIP et, plus globalement, sur tout sujet se rapportant à l'objet statutaire du groupement.

Il comporte, outre les membres associés et les membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- un représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- un représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- un représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP),
- un représentant de la Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

En fonction de la question fixée à l'ordre du jour, peuvent s'adjoindre au Comité d'orientation toutes personnes publiques ou privées dont la compétence est requise.

➔ L'illustration ci-contre résume les règles de gouvernance du CRAIG



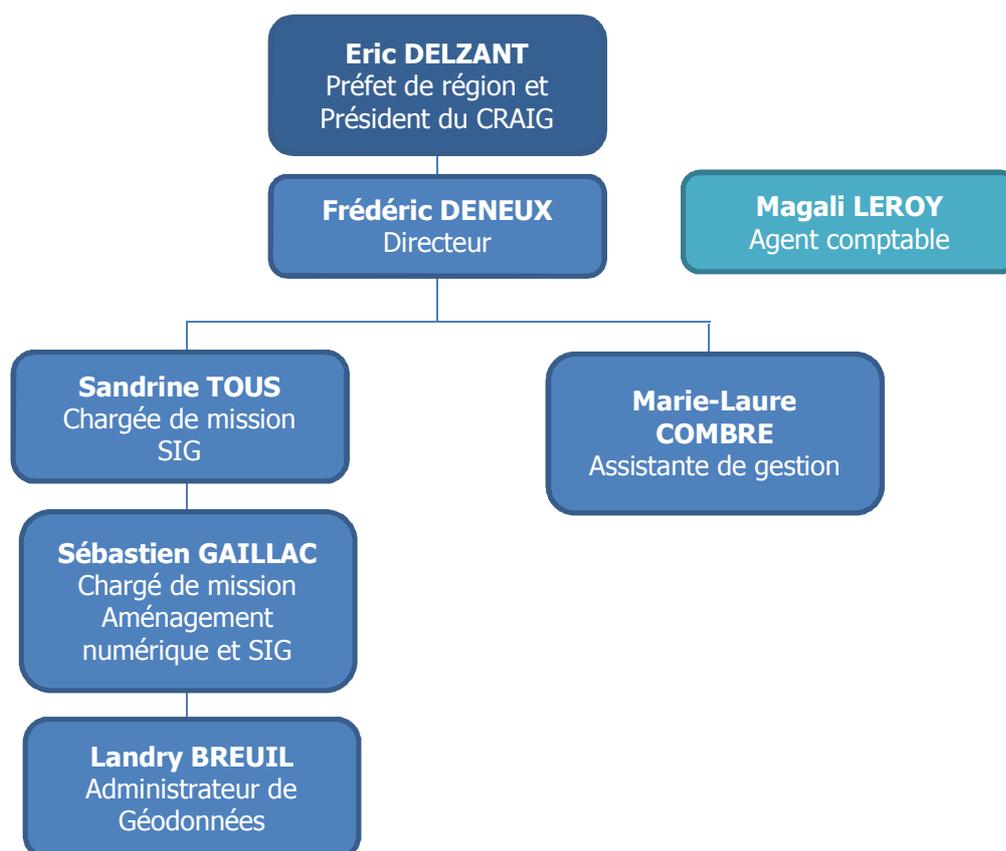


L'équipe du CRAIG
De gauche à droite, Sébastien GAILLAC, Landry BREUIL, Frédéric DENEUX, Séverine TOUS. Dans l'encadré Marie-Laure COMBRE

© Jean-Paul Batisse

EQUIPE

Le Centre régional auvergnat de l'information géographique s'appuie sur une équipe composée de 5 personnes.



Infrastructure de données spatiales



« Une SDI (Spatial Data Infrastructure; en français IDS, Infrastructure de Données Spatiales) est un système informatique qui intègre un ensemble de services (catalogues, serveurs, logiciels, données, applications, pages web, ...) utilisés pour la gestion de l'information géographique (cartes, orthophotoplans, images satellitaires...).

Les SDI sont disponibles sur le web et respectent un ensemble de conditions d'interopérabilité (normes, spécifications, protocoles, interfaces,...). Cela permet à l'utilisateur de pouvoir utiliser les services à travers un simple navigateur web ainsi que de combiner les services proposés par différentes SDI selon ses besoins.

La mise en place d'une SDI à l'échelle locale, régionale, nationale ou globale, nécessite l'accord des producteurs, intégrateurs et utilisateurs de l'information géographique de la région concernée. Cet accord doit aussi tenir compte des SDI déjà existantes, ou en cours de développement, dans la région concernée afin de coordonner les différents SDI.

La mise en place d'une SDI se justifie par :

Le besoin d'avoir accès à de l'information géographique existante facilement et efficacement. Jusqu'à présent l'accès à l'information géographique était compliqué par diverses raisons : problèmes de formats, de modèles, politiques de distribution restrictives, manque d'information, etc.

La mutualisation de l'information géographique permet de partager les coûts de production, en général assez importants. »

Source : Wikipedia

© CRAIG

www.craig.fr

En 2012, la fréquentation du site internet et des services proposés par la plateforme continuent leur progression. Depuis le début du contrat de projet Etat – Région le site du CRAIG a reçu plus de 150 000 visites !

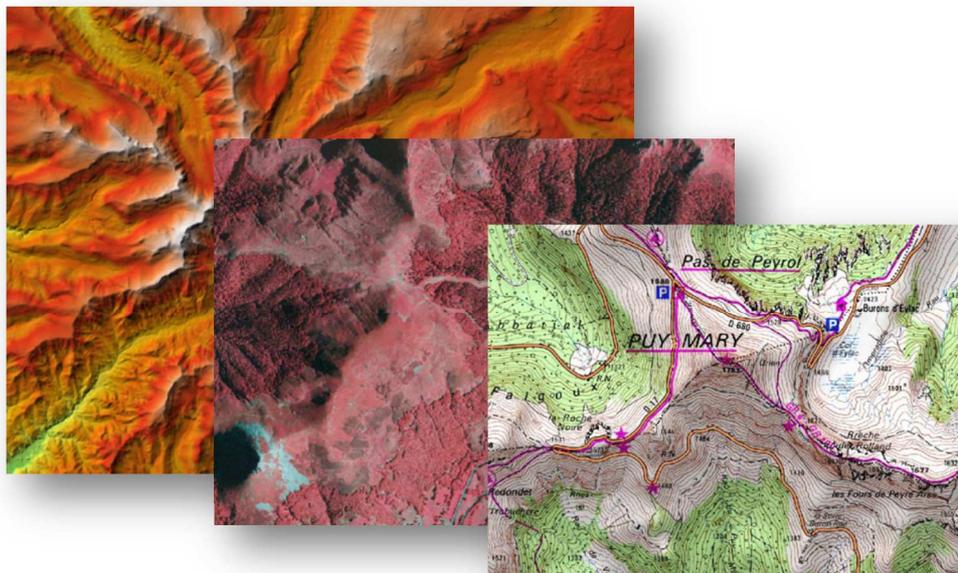
Le catalogue de données du CRAIG. Cet outil a pour vocation de recenser et de décrire toutes les données géographiques disponibles sur la région auvergne. Il permet aux membres du CRAIG qui ne disposent pas de leur propre catalogue de données de répondre aux exigences de la directive européenne INSPIRE.

A l'aide du moteur de recherche, les utilisateurs peuvent y retrouver les référentiels géographiques que le CRAIG met à disposition des acteurs publics de la région auvergne, mais aussi accéder à une multitude d'informations que les services de l'état, collectivités et structures publiques détiennent ou produisent.

Ainsi, en quelques clics le CRAIG offre la possibilité de connaître le contenu, la qualité

et les modalités d'accès et d'utilisation des données disponibles.

Le service de co-visualisation. Le CRAIG propose un accès à certaines données de référence via des flux WMS : Le principal intérêt du WMS est de pouvoir afficher sur le poste de travail de l'utilisateur une ou plusieurs couches de références publiées dans le catalogue du CRAIG et d'y superposer ses propres données. Les données consultables en WMS correspondent toujours à la dernière version de mise à jour disponible au CRAIG. Les projets et documents contenant des couches WMS stockées en local, rechargeront ainsi automatiquement les données de référence les plus récentes.



462 jeux de données commandés sur la plateforme de téléchargement

En 2012, le CRAIG a permis de traiter 462 commandes. Grâce à son site l'accès aux données de références acquises par le CRAIG ou produites par l'IGN est facilité.

L'acquisition mutualisée de données au niveau régional a permis en 2012 de générer une économie de plus 600 000 € pour les acteurs publics auvergnats.

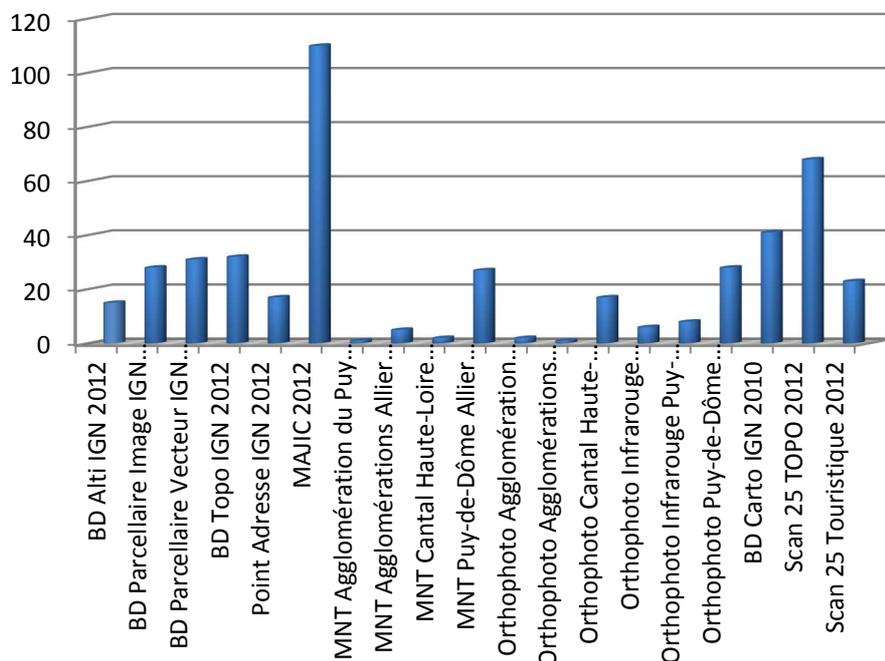


Figure 1 : Répartition des commandes en 2012



Beech B200T Super King Air - IGN (Institut Géographique National) - F-GMLT

© DR

Programmation des prises de vue 2013, le CRAIG et l'IGN mettent leurs moyens en commun.

Depuis 2009, le CRAIG et l'IGN se coordonnent pour éviter une double dépense de fonds publics dans le cadre du renouvellement des prises de vue aérienne de la région. En 2013, le CRAIG et l'IGN poursuivent leurs collaborations en mettant leurs moyens en commun pour répondre aux besoins des acteurs publics de la région.

Lors du Conseil d'administration du 16 novembre 2012, les élus du groupement d'intérêt public ont décidé de poursuivre le partenariat avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) concernant les campagnes de prises de vue aériennes de la région Auvergne.

La mise en commun des moyens du CRAIG et de l'IGN permet de voler la région la même année ce qui permet de favoriser une plus grande cohérence en terme de rendu et permet d'avoir une photographie intégrale de la région à un instant donné.

Le principe du partenariat repose sur une répartition de la zone à acquérir le CRAIG assurant les prises de vue de l'Allier et du Puy de Dôme ainsi que leurs agglomérations et l'IGN assurant les prises de vue du Cantal et de la Haute-Loire ainsi que leurs agglomérations.

Par rapport aux données acquises en 2009/2010 les données seront sensiblement améliorées en termes de résolutions et de redressements des images avec une résolution de 25 cm par pixel au sol sur les départements et 10 cm par pixel au sol sur les agglomérations.

Par ailleurs, l'agglomération de Clermont-Ferrand et d'Aurillac feront l'objet d'un lever LiDAR pour la constitution d'un nouveau modèle numérique de terrain sur ces deux territoires.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne - fonds européen de développement régional FEDER

OPEN DATA

Les membres du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique souhaitent inscrire le CRAIG dans le mouvement de l'Open Data c'est pourquoi lors du dernier Conseil d'administration du groupement il a été décidé de libérer un certain nombre de données acquises dans le cadre du CRAIG.

Au cours du 1^{er} semestre 2013, ce sont plusieurs teraoctets de données qui vont être libérées et accessibles depuis la plateforme du CRAIG (www.craig.fr) parmi lesquelles les données issues des prises de vue aériennes de la région auvergne acquises en 2009 et 2010 et plusieurs modèles numériques de terrains (MNT).



LICENCE OUVERTE

OPEN LICENSE

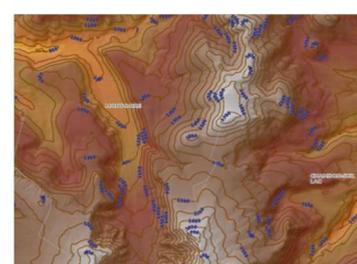
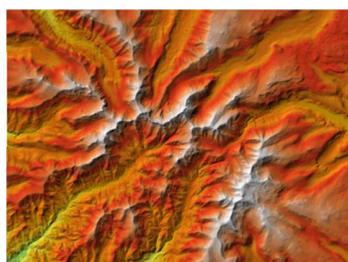
Pour définir les modalités de réutilisation de ces données le CRAIG a adopté la licence établie par la mission Etalab. La réutilisation de l'information diffusée sous cette licence prévoit que :

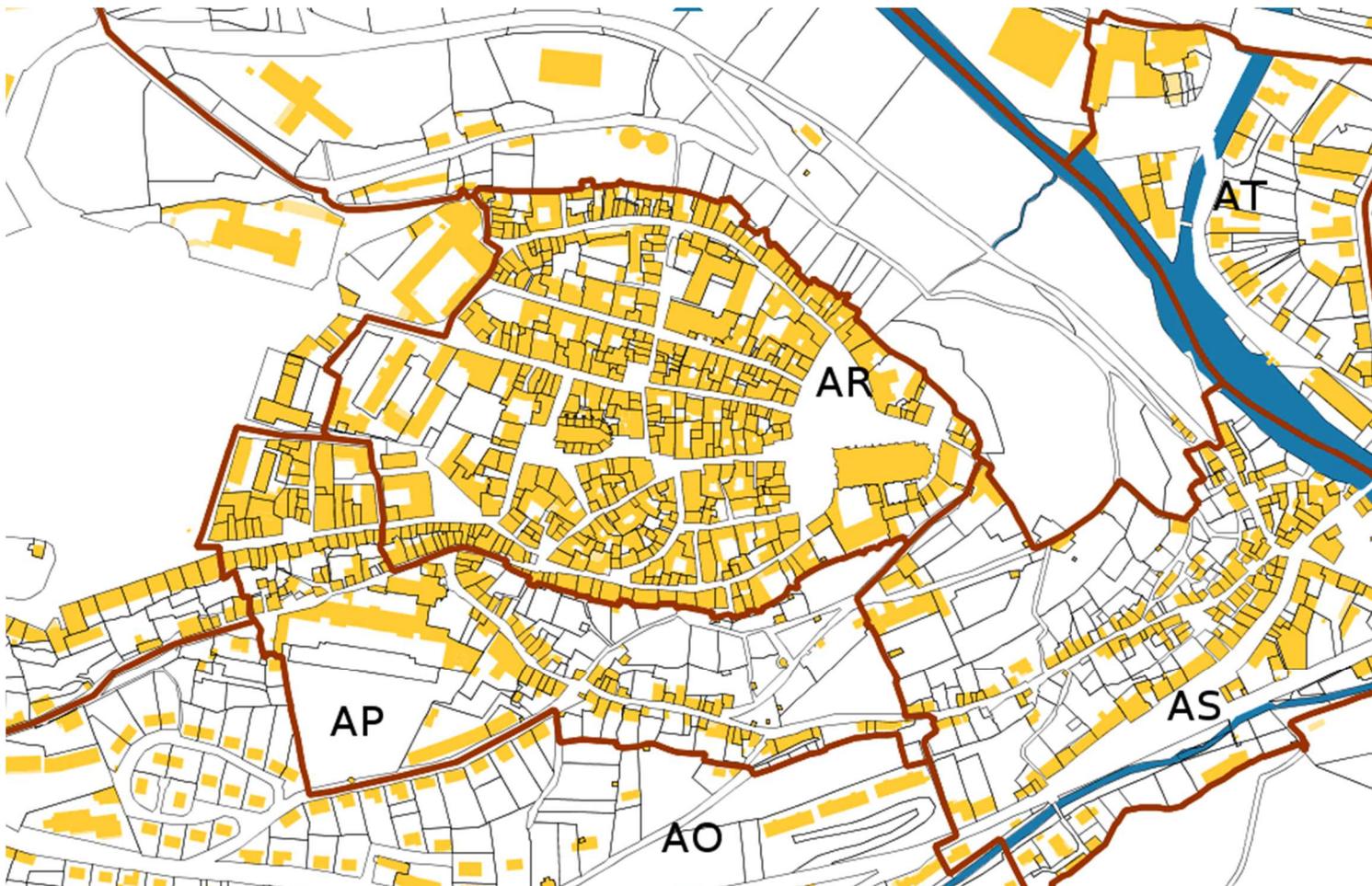
Le « Producteur » garantit au « Réutilisateur » le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de « l'Information » soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Le Réutilisateur est autorisé à :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer « l'Information » ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de « l'Information », notamment pour créer des « Informations dérivées » ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres « Informations », ou en l'incluant dans votre propre produit ou application.

La seule obligation du Réutilisateur est de mentionner la paternité de l'information.





© Plan Cadastral Informatisé de la Commune de Saint-Flour (15) – source : cadastre.gouv.fr 2013

Le Plan cadastral informatisé en téléchargement sur la plateforme du CRAIG !

Afin de faciliter l'accès aux acteurs publics de la région Auvergne à l'information cadastrale, le CRAIG, la DRFiP d'Auvergne et du Puy de Dôme, les DDFiP de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire ont signé une convention de partenariat pour proposer en téléchargement le Plan Cadastral Informatisé (PCI-Vecteur) sur le site du CRAIG.

Au 31 décembre 2012, 803 communes disposent du PCI-Vecteur sur les 1310 que compte la région ce qui représente environ 60% du territoire auvergnat.

Pour les communes dont le plan n'est pas encore disponible au format vecteur, le CRAIG s'efforce d'accompagner les collectivités désireuses de vectoriser leur plan cadastral afin que l'ensemble des acteurs publics de la région Auvergne puissent disposer à terme d'un référentiel cadastral vectorisé. Ce référentiel doit leur permettre de servir de support pour localiser, inventorier et gérer les infrastructures, les équipements, les réseaux et le patrimoine foncier de leur territoire dans un Système d'Information Géographique (SIG).

Pour voir l'état d'avancement de la vectorisation en région Auvergne vous pouvez consulter l'Observatoire du PCI-Vecteur <http://www.craig.fr/contenu/603-le-pci-en-auvergne>.

Vectoriser le plan cadastral à quoi ça sert ?

La vectorisation du plan cadastral permet de :

- rendre uniforme et continu le plan sur la commune ;
- géoréférencer et assembler les feuilles cadastrales les unes par rapport aux autres ;
- rendre le plan « intelligent » (possibilité de sélectionner des parcelles, récupérer les informations sur les propriétaires, mesurer des distances ou des surfaces, etc...) ;
- superposer toute l'information géographique disponible (photo aérienne, PLU/carte communale, réseaux, voirie, hydrographie, itinéraires de randonnée...).

Compte-tenu de ces différents avantages le CRAIG a proposé en 2012 aux départements de l'Allier et de la Haute-Loire, départements dans lesquels aucune démarche n'avait été engagée pour vectoriser le plan cadastral, d'organiser un tour de table pour identifier les acteurs intéressés pour initier une démarche visant à faire cette transformation.

Lors du Conseil d'administration du CRAIG du 16 novembre les représentants des départements de la Haute-Loire et de l'Allier ont confirmé leur intérêt pour accompagner cette démarche.

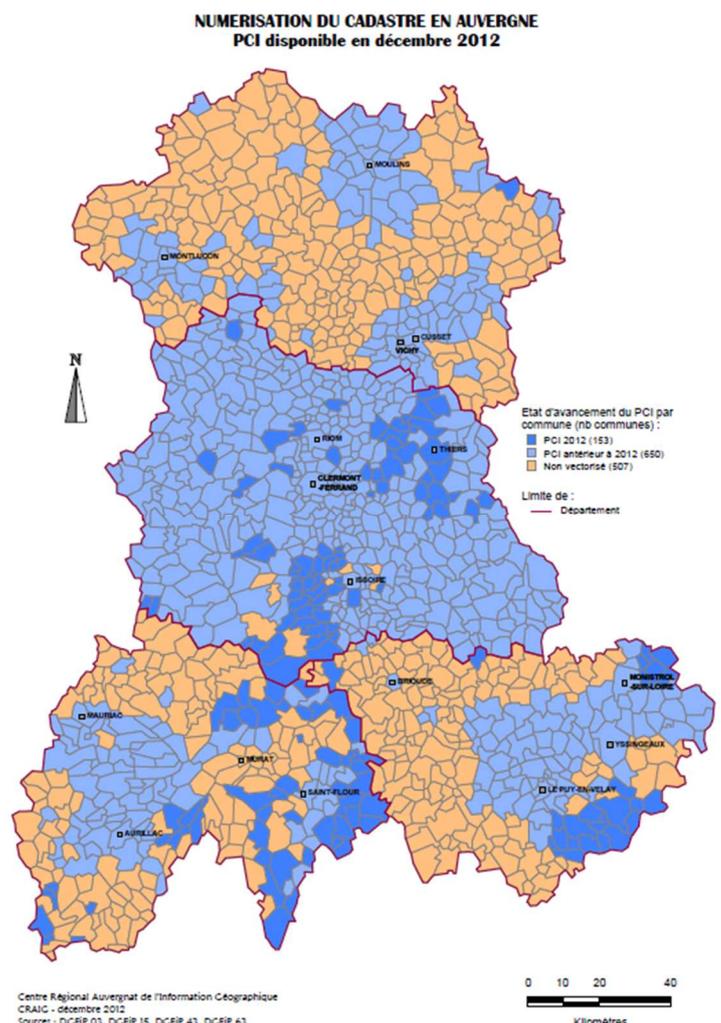
Pour le CRAIG, **deux objectifs principaux sont poursuivis** :

- **développer l'information géographique au sein des communes** en mettant à disposition des partenaires intéressés un référentiel cadastral vectorisé,
- **disposer d'un référentiel au 1/2000ème** pour certaines thématiques.

A terme ce référentiel cadastral a vocation à être intégré dans le Référentiel à Grande Echelle national (RGE), tel qu'il est défini par la décision interministérielle du 19 février 2001. Il constituera à ce titre la composante parcellaire du RGE.

Concernant le département de l'Allier, le CRAIG assurerait le pilotage de la vectorisation du plan cadastral des communes par le lancement d'une consultation. Concernant le financement de cette opération, au 31 décembre 2012, le Conseil général de l'Allier, le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier ont fait part au CRAIG qu'ils proposeraient à leurs instances de soutenir financièrement ce projet. Parallèlement, la Préfecture de région Auvergne et le Conseil régional d'Auvergne soucieux de moderniser les méthodes de travail, soutiennent, dans le cadre du programme FEDER Auvergne, les projets des collectivités désireuses de vectoriser le cadastre. A ce titre, le CRAIG a déposé au mois de décembre une demande de co-financement.

Si le partenariat abouti, le début des travaux pourrait commencer dès le mois de juin 2013.





De gauche à droite, Séverine THESSOT, Conseil général de la Haute-Loire, Lionel GUERY, DDFIP, Jean-Pierre MARCON, Conseiller général et Député de la Haute-Loire, Frédéric DENEUX, CRAIG.

© cf CentreFrance

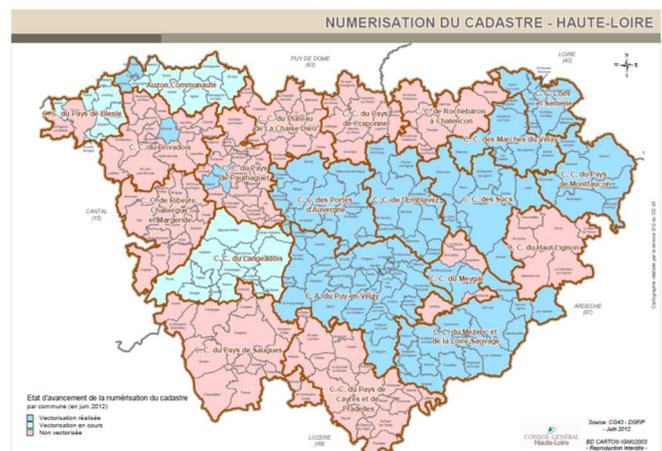
Le Conseil général de la Haute-Loire et le Centre régional auvergnat de l'information géographique ont invité des représentants de communes et communautés de communes pour les sensibiliser sur l'apport d'un cadastre vectorisé.

En Haute-Loire, la démarche est différente de celle retenue pour la vectorisation du plan cadastral des communes de l'allier, le Conseil général souhaite encourager et accompagner les EPCI à vectoriser eux-mêmes le plan cadastral de leurs communes membres. Cela s'est traduit en 2012 par l'organisation d'une réunion d'information qui a rassemblé une quarantaine de participants. Cette réunion a permis de sensibiliser les territoires de l'importance de ce projet et démontrer les bénéfices qu'ils pourraient en retirer dans les domaines suivants :

- Gestion du patrimoine foncier de la collectivité
- Elaboration et gestion des documents d'urbanisme et des servitudes
- Gestion des réseaux
- Gestion des circuits de randonnées
- Information des usagers (Éditer des relevés de propriétés)
- ...

Suite à cette réunion, quatre intercommunalités ont fait part de leur intérêt pour numériser le cadastre de leurs communes. A savoir : la communauté de communes de Saugues, la communauté de Paulhaguet, la communauté de communes de la Chaise-Dieu et la communauté de communes de Cayre et Pradelles.

Le CRAIG assurera un accompagnement de ces communautés de communes en leur apportant tous les documents nécessaires à leur projet. Par ailleurs, le CRAIG pourra accompagner les collectivités désireuses de s'équiper d'un SIG dans le choix de leur solution.





Signature de l'accord cadre sous la présidence de Jean-Michel GUERRE, Président de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier

© CRAIG

Développement des échanges sur Vichy Val d'Allier

Une réflexion sur l'échange et le partage de données géolocalisées a été initiée au cours de l'année 2012 associant notamment les techniciens de collectivités, syndicats, services de l'Etat, concessionnaires intervenant sur le territoire de Vichy Val d'Allier.

Ces différentes rencontres ont mis en exergue l'intérêt de croiser et de partager les données et plus particulièrement celles portées par les Systèmes d'Informations Géographiques et ainsi permettre une vision plus pertinente du territoire.

Cette réflexion a permis d'aboutir à la signature d'un accord-cadre ayant pour objet de préciser le cadre général de la coopération pour l'échange d'informations géolocalisées portant sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier.

La coopération entre les parties pourra prendre des formes diverses et notamment :

- Des échanges d'informations via la plate-forme du Centre régional auvergnat de l'information géographique (CRAIG).
- Des échanges d'informations via des conventions d'échange bilatérales.

La mise en œuvre et le suivi du présent accord cadre s'appuient sur la mise en place d'un comité de coordination. L'animation du dispositif est assurée par VVA, en liaison avec le CRAIG.

Contact : Nicolas LALEURE
Service des systèmes d'information
Information Géographique
Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
Tel: 04-70-96-57-52

Communautés thématiques



Les communautés du réseau régional sont des groupes de travail qui rassemblent certaines institutions d'Auvergne autour d'une thématique, d'un métier ou d'un territoire.

Les représentants de ces institutions coopèrent pour analyser en commun les besoins en matière d'information géographique afin de produire, d'organiser l'échange et la valorisation de données géographiques ou de mettre en place des services qui font appel à ces données.

Le principe des communautés d'intérêt consiste à dynamiser les relations afin de favoriser la circulation et la valorisation des données dont disposent les institutions en région.

Chaque communauté d'intérêt est conduite par un des organismes représentés qui, en sa qualité d'animateur, convoque les personnes qualifiées (institutions, privés ou experts) pour répondre aux objectifs fixés par la communauté.

Les communautés d'intérêt bénéficient d'espaces collaboratifs sur la plate-forme régionale pour l'échange de données, le travail en commun de documents, ainsi que pour la valorisation de leurs productions (cartographies et données géographiques) ou l'entretien d'observatoires communs.



© CRAIG

Lancement d'un atelier « foncier »

Ce groupe de travail a pour objectif de favoriser le partage d'expériences dans le domaine du foncier. Il a pour ambition d'être un lieu d'échange de bonnes pratiques. Il doit permettre la co-construction de méthodes d'analyse, d'établir des guides ou des fiches méthodologiques. Il doit également permettre d'assurer une veille législative et technique pour anticiper les besoins à venir.

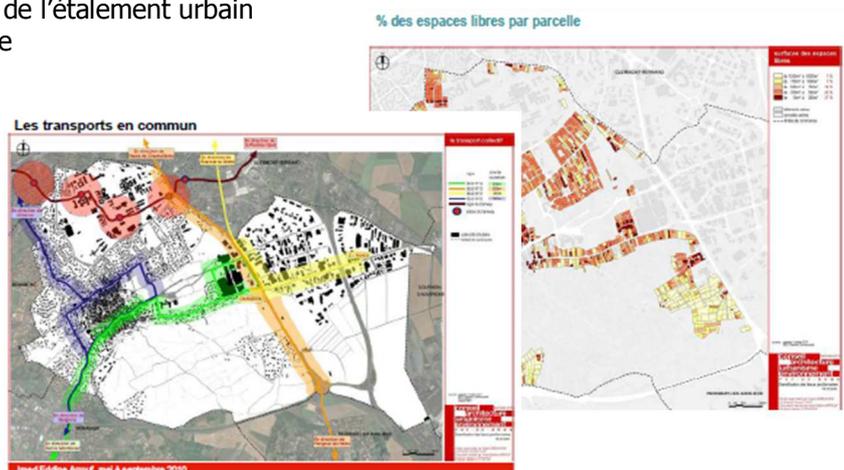
La première réunion a permis de faire un point sur les lois Grenelle avec la Direction Départementale du Puy de Dôme (DDT 63), de présenter une étude du CAUE visant à sensibiliser les élus municipaux aux enjeux de la densification. Cette réunion a également permis à la DDT 63 et à l'Agence d'Urbanisme de Clermont-Ferrand de présenter différentes méthodes d'analyse de suivi de la consommation foncière.

A l'issue de la première réunion 6 thèmes de travail ont pu être dégagés :

- Analyse et connaissance territoriale
- Mesures des effets des lois Grenelle
- Suivi et évaluation des orientations des SCOT
- Elaboration des documents d'urbanisme ou de programmation
- Observation de l'habitat et de l'étalement urbain
- Acquisition et veille foncière

Par ailleurs, cet atelier a permis aux participants et contributeurs de faire part de leurs besoins en matière de données au CRAIG.

Illustrations : CAUE 63





Aménagement Numérique du Territoire

Dans le cadre du projet de déploiement du réseau Très haut Débit il a été confié au CRAIG la gestion, l'ingénierie et l'animation d'un SIG du numérique et de sa base de données dédiée au recensement de toutes les infrastructures et des niveaux de service de communication électronique fixes et mobiles, TNT, etc.

L'année 2012 a été consacrée à accompagner les partenaires du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) dans l'analyse des offres des candidats ayant répondu au dialogue compétitif pour la mise en place du Réseau d'Initiative Publique (RIP).

Par ailleurs, le CRAIG a continué d'accompagner les collectivités infra-régionales pour la récupération, la mise en forme, la gestion, l'élaboration de cartographies et l'analyse de leurs données sur les communications électroniques.

<http://tapir.craig.fr>

Dans le cadre du Plan Très Haut Débit en Auvergne, le Centre régional auvergnat de l'information géographique a lancé, en 2011, TAPIR, premier guichet en ligne de déclaration des chantiers sur les réseaux. Depuis cette date, ce site a été essaimé dans d'autres régions qui ont souhaité s'appuyer sur les sources du site pour répondre à l'obligation de l'article L. 49 de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique.

Plusieurs collectivités désireuses de suivre cette initiative se sont rapprochées du CRAIG pour obtenir les sources du site. Cela s'est traduit par la signature de plus de 12 conventions de partenariat.

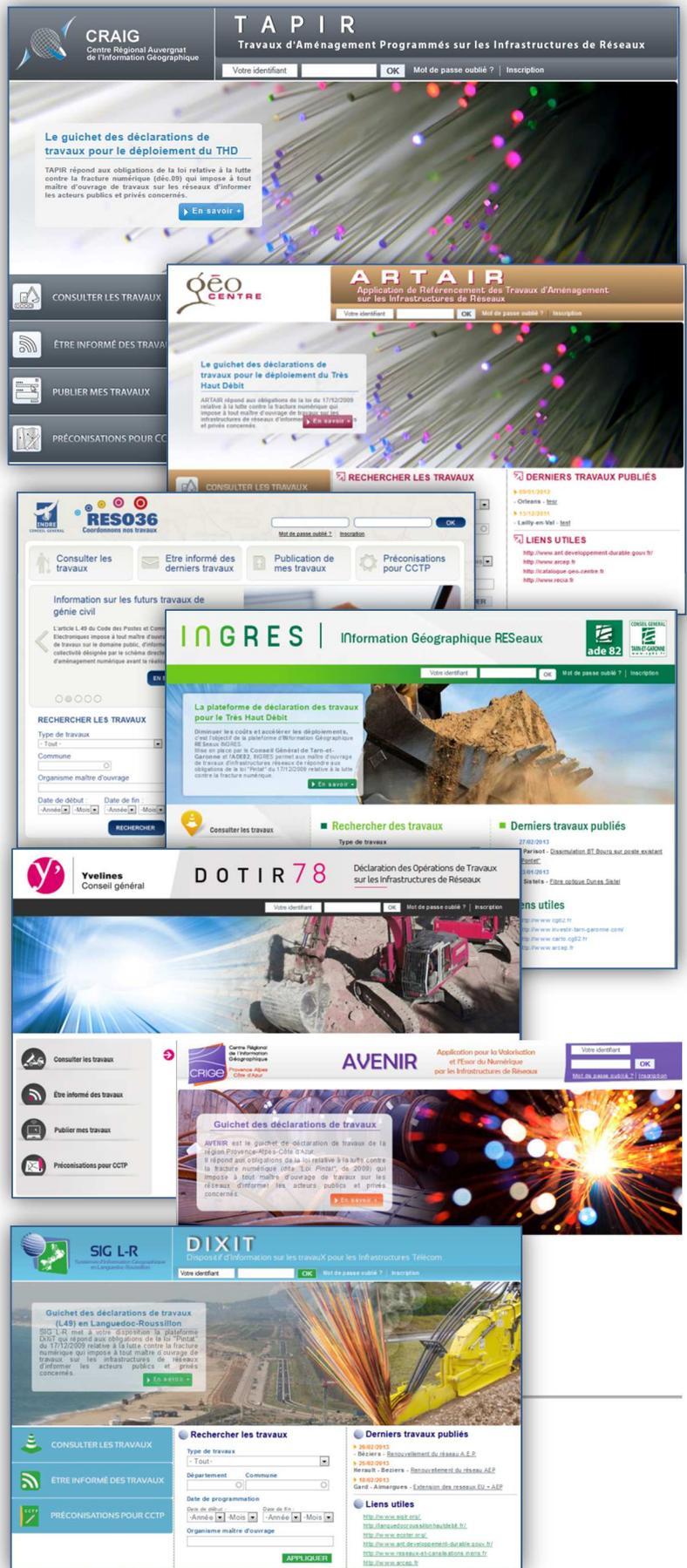
Fort de ce succès le CRAIG a décidé pour simplifier l'accès aux sources du site de les déposer sur le site de l'adullact (<https://adullact.net/projects/tapir/>).

Au 31 décembre 2012, ce sont 5 régions qui ont mis en place un site et 3 départements.

Pourquoi le CRAIG ?

Sans lien direct avec les missions de la plateforme, la réalisation du site TAPIR a été confiée au CRAIG pour sa capacité à déployer rapidement et avec flexibilité l'outil adéquat. Ce dossier s'inscrit par ailleurs dans les prérogatives du CRAIG en matière d'information géographique « télécom ».

Cette initiative est soutenue par l'Etat et le Conseil régional d'Auvergne et bénéficie d'une aide de l'Europe au titre du FEDER Auvergne.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne - fonds européen de développement régional FEDER

Formation & communication



Au-delà d'être un Centre de ressources dans le domaine de l'information géographique le CRAIG a également pour vocation de favoriser la circulation de l'information entre les acteurs publics de la région auvergne. A cet effet, le CRAIG assure une animation permanente du réseau d'acteurs intéressé par le domaine de la géomatique en organisant des journées d'information et des sessions de formation.

D'une manière générale, ces journées contribuent à :

- **Informier** : L'information géographique est un domaine en constante évolution. Une information régulière est indispensable pour s'adapter aux nouvelles réglementations ou avancées technologiques.
- **Développer la connaissance** : L'information géographique est un domaine complexe à la croisée de différentes disciplines. La comparaison d'initiatives permet de valoriser les capacités individuelles et de capter de nouvelles méthodes de travail pour la gestion, l'aménagement et la valorisation des territoires.
- **Favoriser l'usage et l'appropriation** : Les SIG et les techniques de la géomatique font partie des TIC qui apportent une grande plus-value pour la gestion territoriale. Leur démocratisation est un gage de modernité qui doit s'accompagner par la conduite au changement et la formation aux outils.
- **Mutualiser les moyens** : L'information ne vaut que si elle est partagée. Les organismes régionaux étudient en commun les moyens de produire, échanger, utiliser et valoriser les informations géographiques.
- **Proposer de nouveaux services** : L'importance de la géographie dans notre quotidien, la diversité des médias de communication (notamment Internet) et les fonctionnalités des outils de l'information géographique permettent de développer de nouveaux services, professionnels ou à destination des citoyens, qui font appel à des données géographiques.



Sandrine TOUS, Chargée de mission au CRAIG, Responsable des formations

© IGN

Initiation aux Systèmes d'Information Géographique

Afin d'accompagner cette diffusion, le CRAIG a mis en place des journées de formation à l'utilisation des données géographiques numériques dans un SIG.

Cette formation est d'abord l'occasion de se familiariser avec la théorie, qu'est-ce-que "l'Information géographique" et "les systèmes d'information géographique". La seconde partie est consacrée à la manipulation des données de référence dans un logiciel SIG de la simple consultation, à la réalisation d'une carte thématique ou à la création de données métiers.

En 2012, 4 sessions de formations ont pu être mises en place. Deux sessions spécifiques ont été assurées auprès des services du Conseil général de la Haute-Loire et des agents du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

A l'issue des formations, les personnes sont en mesure de :

- modifier des cartes ou créer sa propre carte
- créer ses données thématiques,
- effectuer des calculs et des recherches selon certains critères
- cartographier, mettre en évidence des phénomènes
- ...



Les formations s'appuient sur le logiciel Quantum GIS

« Quantum GIS est un logiciel SIG publié sous licence GPL. C'est l'un des projets officiels de la fondation Open Source Geospatial (OSGeo). Il fonctionne sous Linux, Unix, Mac OS X, ainsi que Windows et prend en charge de nombreux formats vectoriels, rasters ainsi que les formats et fonctionnalités de plusieurs bases de données. »

© api.ign.fr

Utilisation de l'API Géoportail de l'IGN

L'API Géoportail pour le web permet d'enrichir un site Internet d'une cartographie dynamique. L'API Géoportail repose sur les données géographiques de référence produites par l'IGN : cartes IGN, photographies aériennes, parcelles cadastrales... Elle inclut également un service de recherche par adresse et par nom de lieux qui s'appuie sur l'exhaustivité de la BD ADRESSE et de la BD NYME de l'IGN.

L'IGN propose des bibliothèques logicielles Javascript et Flash pour accélérer la mise en oeuvre de l'API Géoportail dans un site web.

L'utilisation de l'API Géoportail dans un site web est entièrement gratuite sans limite de consommation pour un usage non commercial.

Le CRAIG a proposé en 2012 à ses membres d'apprendre à utiliser simplement les données du Géoportail pour enrichir leur site internet d'une cartographie interactive.

<http://api.ign.fr>

Cette formation a été organisée avec le concours du département IGN Conseil de l'institut national de l'information géographique et forestière.





Marc LEOBET - Mission de l'Information Géographique - CGDD/DRI

© ST - CRAIG

La Directive INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in Europe)

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique a organisé le 25 septembre 2012, avec la participation du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie et de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), une journée d'information sur la Directive Européenne INSPIRE. L'objectif de cette journée était de présenter la Directive et faire un tour d'horizon des obligations qu'elle crée pour les organismes publics.

L'initiative INSPIRE, infrastructure d'information spatiale de l'union européenne, proposée par la Commission européenne en juillet 2004, vise à mettre en commun et à améliorer la qualité des différentes données géographiques des Etats membres dans le but de mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques communautaires dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'énergie et de l'agriculture.

La Directive INSPIRE crée plusieurs obligations :

- la fourniture des données selon des règles de mise en œuvre communes,
- la constitution de catalogues de données,
- l'application de règles d'interopérabilité,
- l'accès gratuit aux métadonnées,
- l'accès aux données pour les acteurs réalisant une mission rentrant dans le cadre d'INSPIRE,
- les services pour permettre ces accès,
- l'existence d'une organisation adaptée pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive.

La directive regroupe ces obligations sous le terme de « Infrastructure de données géographiques ».

Lors du conseil d'administration du 16 novembre 2012, il a été décidé que le CRAIG assure le pilotage et le suivi des actions à mettre en œuvre pour répondre aux obligations de cette Directive.

Colloques et manifestations

JOURNEES PROFESSIONNELLES SIG-LR « Et SIG allait à la campagne ? »

L'association Systèmes d'Informations Géographiques en Languedoc Roussillon (SIG-LR) a invité le CRAIG à venir se présenter à l'occasion d'un colloque qu'elle organisait sur le thème « Et SIG allait à la campagne ? ». En conclusion de sa présentation, Frédéric DENEUX a évoqué la nécessité de développer les coopérations interrégionales notamment à l'échelle du Massif Central qui constitue une unité géographique où les territoires doivent gérer des problématiques analogues.



© DR

Pour en savoir plus : www.siglr.org

RURALITIC Université des TIC et des Territoires

Au mois de septembre le Cantal a organisé son Université des TIC et des Territoires. A cette occasion le CRAIG a présenté le site internet tapir.craig.fr sur les Travaux Aménagements

GRACO - Groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs



TAPIR » ; puis, le représentant du département des Yvelines, Laurent Braconnier, a partagé son expérience locale et fait une démonstration de l'outil.

Programmés sur les Infrastructures de Réseaux.



© CRAIG

Le site TAPIR répond aux obligations de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique (déc.09) qui impose à tout maître d'ouvrage de travaux sur les réseaux d'informer les acteurs publics et privés concernés. Ce site, premier du genre, a été salué par l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel.

Par ailleurs, Sébastien GAILLAC, chargé de mission au CRAIG a contribué à un atelier animé par l'AFIGEO sur le thème de « La connaissance des réseaux, préalable indispensable de l'Aménageur Numérique ».

Pour en savoir plus : www.ruralitic.org

Découvrir le site TAPIR :
<http://tapir.craig.fr>



© Région Rhône-Alpes

PROJET D'INFRASTRUCTURE DE DONNEES SPATIALES EN REGION RHONE-ALPES – Séminaire de lancement

La Région Rhône-Alpes est fortement engagée avec l'Etat et les collectivités dans le développement des réseaux de télécommunications. La coordination des interventions et la planification des investissements nécessitent de mettre en place une cartographie mutualisée des infrastructures. La portée de cette démarche touche d'autres thématiques d'intérêt commun, conduisant à l'opportunité d'une plateforme régionale de l'information géographique. La Région s'est saisie de cette question et a souhaité présenter aux acteurs concernés son projet et son avancement.

Dans ce cadre le CRAIG a été sollicité pour témoigner de son expérience sur la région Auvergne au cours d'une table ronde à laquelle participait également le CRIGE-PACA.

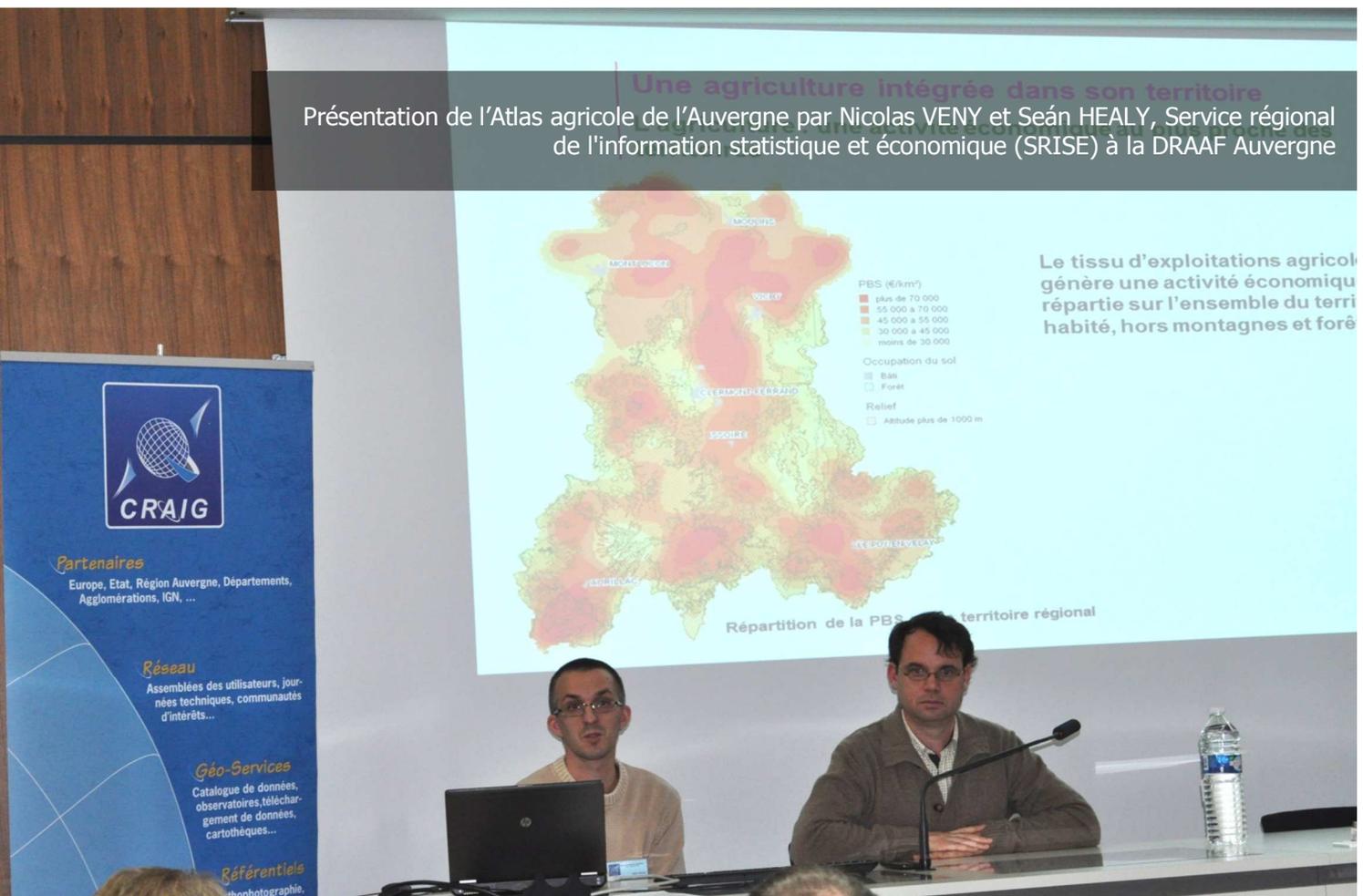
9ème RENCONTRE DU CENTRE D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) DE HAUTE-AUVERGNE



© CPIE Haute-Auvergne

Pour la neuvième rencontre du centre de ressources du CPIE, le CRAIG a invité à présenter dans l'amphithéâtre du Museum des volcans, les données géographiques disponibles sur les territoires. Une quinzaine d'organismes étaient représentés dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'économie, de l'enseignement...

Cette rencontre a également permis au CRAIG de faire une présentation de la Directive INSPIRE qui vise à favoriser l'accès aux données environnementales.



© SG - CRAIG

5ème Assemblée des utilisateurs

Comme chaque année le CRAIG organise une rencontre des acteurs régionaux de la géomatique. Cette manifestation est l'occasion de présenter et de mettre en avant les projets, actions en lien avec l'information géographique qui se déroule sur le territoire auvergnat.

Cette année l'assemblée des utilisateurs s'est déroulée dans un nouveau lieu, l'Institut d'Auvergne et de Développement des Territoires (IADT). Basé à Clermont-Ferrand cet Institut vise à former des professionnels du développement territorial.

Cette 5^{ème} édition a permis de présenter deux projets touchant au domaine de l'agriculture, l'atlas agricole de l'Auvergne réalisé par la DRAAF et des analyses spatiales appliquées à l'épidémiologie animale par l'INRA. Les collectivités représentées par le Conseil général du Puy de Dôme et l'Agglomération de Montluçon ont présenté respectivement le bilan de la numérisation du cadastre dans le département du Puy-de-Dôme et le renouvellement de logiciel SIG au sein d'une agglomération. Enfin, le Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie a présenté sa base de données de sécurité publique.



Retrouvez toutes les présentations sur le site www.craig.fr



Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

VetAgro Sup – Campus agronomique de Clermont

89 avenue de l'Europe

63370 Lempdes

Tél. 04 73 98 70 32 – Fax 04 73 98 13 00

contact@craig.fr – www.craig.fr